

FOCUS sur
2023



Préavis 01/2024

**RAPPORT DE
GESTION**

ET DES FINANCES



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	2
2.	LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS.....	3
3.	NOTRE VISION.....	4
4.	POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ENFANCE	5
5.	LE CADRE LÉGAL ET LA MISSION.....	8
6.	LA REVALORISATION DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR.....	9
7.	LES NOUVELLES STRUCTURES D'ACCUEIL	11
8.	LA FICHE TECHNIQUE 2023.....	12
9.	LA RÉTROSPECTIVE 2023.....	13
10.	L'ÉVOLUTION.....	21
11.	LA PAROLE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL.....	26
12.	L'ÉTAT DES FINANCES	29
13.	LE RAPPORT DE COMPTABILITÉ.....	32
14.	LE BILAN.....	33
15.	LE COMPTE D'EXPLOITATION	34
16.	LES CONCLUSIONS	36
17.	L'ORGANISATION.....	37

Le préavis 01 / 2024 peut aussi être commandé en format papier par courriel à l'adresse :

info@reseautoblerones.ch

1. Préambule

S'agissant de l'accueil de jour des enfants, il y a lieu de raisonner en termes d'investissement et non en termes de dépenses. En effet, il a largement été prouvé que chaque CHF 1.— investi en matière d'accueil d'enfants rapporte entre CHF 3.— à 5.— à la collectivité. Des études¹ démontrent que les investissements consacrés aux structures d'accueil engendrent des bénéfices (c'est la pénurie de places qui génère un manque à gagner considérable). Ne pas investir coûte à la collectivité. Aujourd'hui, les répercussions économiques et sociales du RAT dans la région avoisinent les CHF 115 millions.

¹ **Etudier un nouveau mode de financement des structures d'accueil basé sur les incitations et favoriser ainsi la socialisation des jeunes enfants** : Etude menée par Pro Familia Suisse. Berne, avril 2019

La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte.

Une analyse réalisée en Suisse romande qui confirme les résultats d'une étude zurichoise en ce qui concerne le rendement élevé des structures d'accueil pour la collectivité.

Une étude réalisée en 2003, mandatée par le Bureau de l'égalité qui confirme les résultats d'une étude zurichoise en ce qui concerne le rendement élevé des structures d'accueil pour la collectivité.

2. LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS

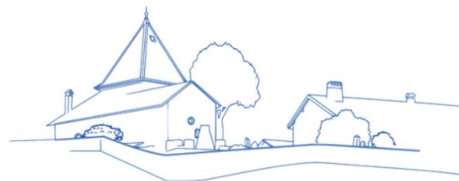
- le volume d'affaires sous traitement a progressé de CHF 6 millions en 2023 ;
- pour la première fois, le seuil de 1 million d'heures a été dépassé pour un type d'accueil spécifique (préscolaire collectif);
- le total des heures facturées est de 2'461'247, soit 10% en plus que l'année précédente ;
- quelque 150 nouvelles places ont été inaugurées ;
- les comptes de l'administration du RAT présentent un excédent de recettes de CHF 12'995.— ;
- les comptes de l'AFJ ont été bouclés avec un excédent de recettes de CHF 5'812.— ;
- les fonds propres consolidés du RAT s'élèvent à CHF 1'845'969.— (avant consolidation des comptes des structures d'accueil);
- la FAJE aura subventionné l'accueil de jour du RAT à hauteur de CHF 7'351'875.—.

L'actu :

Le préavis « demande d'adhésion » sera présenté au Conseil communal de Bassins le 27 mars 2024 et au Conseil intercommunal du RAT le 1^{er} mai 2024.



Commune de
BASSINS



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01/24

RELATIF À LA DEMANDE D'ADHÉSION AU RESEAU
D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT).

3. NOTRE VISION



Céline Etoupe

Jonas Burdel

Marco Baiguini

Jonathan Oldacre

Jeannette Weber

Evelyne Vogel

**Regula Zellweger
(présidente)**

Nous voulons être reconnus comme un partenaire de référence en matière d'accueil de jour des enfants, aussi bien par les parents que par les autorités.

L'épanouissement de chaque enfant en tant qu'individu est unique et nous nous efforçons de créer un cadre où il peut explorer, apprendre et grandir dans un esprit de curiosité et de respect. Nous sommes dévoués et partageons une passion commune pour l'éducation et le bien-être des enfants.

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir l'équilibre des enjeux visant à créer un environnement où chaque enfant se sent en sécurité, aimé et encouragé à atteindre son potentiel maximum. En investissant dans le développement professionnel continu de notre équipe, nous garantissons une prestation de services de la plus haute qualité.

Nous aspirons à être bienveillants dans toutes nos interactions, agissant avec dévouement en faveur des familles, des employés et de la mission du RAT. Notre engagement envers l'excellence se reflète dans chaque aspect de notre travail, et nous sommes fiers de contribuer positivement à la vie de chaque enfant et de sa famille. En tant que réseau d'accueil de jour des enfants, nous nous efforçons de transcender les attentes et de créer un impact durable dans la vie des générations futures.

4. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ENFANCE¹

4.1 La mission éducative dans le respect de la responsabilité première des parents

La question de l'accueil de l'enfance est au cœur des préoccupations sociales et politiques, suscitant des débats sur la manière dont elle devrait être abordée. Doit-elle être considérée simplement comme une préoccupation d'adultes ou comme une véritable mission éducative ? Cette interrogation soulève des enjeux cruciaux quant à la manière dont la société envisage le bien-être des enfants et leur développement harmonieux.

D'une part, considérer l'accueil de l'enfance uniquement comme une préoccupation d'adultes pourrait sous-entendre une approche centrée sur les besoins physiologiques tels que la sécurité physique, la nutrition et les soins de base. Dans cette perspective, l'accent serait mis sur la satisfaction des besoins élémentaires de l'enfant sans nécessairement intégrer une dimension éducative plus large. Appréhender l'accueil de jour sous cet angle, c'est négliger l'importance cruciale des premières années de vie dans la construction des bases du développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant.

D'autre part, concevoir l'accueil de l'enfance comme une mission éducative implique de considérer chaque interaction, chaque environnement et chaque expérience comme des opportunités d'apprentissage. Dans cette optique, les adultes jouent un rôle clé en tant que facilitateurs du développement de l'enfant, en lui offrant un cadre propice à l'exploration, à la découverte et à l'acquisition de compétences fondamentales. Cette approche met en lumière l'idée que l'éducation ne se limite pas aux salles de

classe, mais commence dès les premiers instants de la vie.

Au demeurant, l'éducation des enfants revêt une importance cruciale pour leur développement et leur future intégration dans une société de plus en plus technologique. Afin de les préparer au mieux, il est essentiel de leur inculquer des connaissances et des compétences spécifiques.

L'éducation doit mettre l'accent sur le développement de compétences interpersonnelles. Dans un monde où l'IA prend une place croissante, il est primordial d'enseigner aux enfants l'empathie, la collaboration et la communication en utilisant la musique, l'art, la littérature ou le sport. Ces compétences leur permettront de travailler en harmonie avec les technologies intelligentes et d'interagir de manière éthique avec autrui.

Les politiques publiques et sociales en matière d'enfance doivent donc trouver un équilibre entre ces deux perspectives. Elles doivent garantir la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants tout en reconnaissant le potentiel éducatif inhérent à chaque interaction quotidienne. Les structures d'accueil de l'enfance, qu'elles soient familiales ou institutionnelles, doivent être conçues comme des espaces éducatifs favorables à l'épanouissement global de l'enfant.

C'est ainsi que le Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) instaure, dans le cadre de l'accueil de jour des enfants, une mission éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins.

¹https://proenfance.ch/images/actualites/Fokuspublikation_Diversite_A4_fr_170623_lowres.pdf
<https://ekff.admin.ch/fr/reunions/forum-questions-familiales>
<https://www.kibesuisse.ch/fr/news-detail/la-politique-familiale-en-2040-entre-utopie-et-realite>

Au demeurant, réconcilier l'évolution et la diversité dans les politiques publiques sociales de l'enfance nécessite une approche dynamique et inclusive. En tenant compte des différentes réalités culturelles, socio-économiques et individuelles, les politiques peuvent être mieux adaptées pour assurer le bien-être et le développement optimal de tous les enfants, indépendamment de leurs contextes spécifiques.

4.2 La gouvernance : l'absence d'un réel dispositif harmonisé

La Suisse manque encore d'une volonté politique qui permette d'instaurer un système de gouvernance coordonné, englobant l'accueil de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour. Une telle vision globale vise à inscrire l'accueil de l'enfance dans une politique nationale pour l'enfance et la famille.

Pendant de longues – trop longues – années, la petite enfance n'a fait l'objet d'aucun débat politique ou de société en Suisse. Désormais, les projets et initiatives menés à différents niveaux politiques et administratifs se multiplient. Mais dans bien des administrations publiques, il manque un service spécifiquement compétent et dédié en matière de petite enfance. Cette absence d'assise constitue un frein à l'investissement et à l'innovation. Une politique d'accueil cohérente brille par son absence. Ceci a pour conséquence des compétences mal définies, des lacunes et des interventions redondantes. Il est indispensable de clarifier les compétences et de définir une stratégie fédérale cantonale et communale, afin que tous tirent enfin à la même corde.

Depuis les années 1990, la politique familiale en Suisse est un domaine de plus en plus important, diversifié et complexe qui mobilise et polarise. La question est de savoir si (et le cas échéant de quelle manière) les instances politiques

répondent aux nombreux défis qui touchent les configurations familiales dépendant, au demeurant, d'une multitude de facteurs. Ladite politique oscille entre deux extrêmes : la politique familiale en tant que politique sociale, relevant de la responsabilité de la société, et la politique familiale en tant que responsabilité individuelle, relevant de la sphère privée. Les autorités oscillent également entre deux pôles : être visionnaire ou rester « réaliste » (sans anticiper les changements significatifs à venir).

A quoi devra ressembler la politique familiale suisse en 2040 pour qu'elle soit équitable pour toutes les familles ? C'est la question qui a été posée lors du forum annuel de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF). Lors de ce forum qui s'est tenu à Berne le 5 décembre 2023, la COFF a souhaité alimenter le débat sur la manière dont la politique familiale suisse devra être conçue en 2040 ; ceci en réponse aux besoins de toutes les configurations familiales et en s'appuyant sur les discussions élaborées par des tiers sous des angles différents et innovants². La proportion croissante de parents, et plus particulièrement de mères exerçant une activité lucrative nécessite des conditions-cadres permettant aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en incluant la contribution de la collectivité à l'éducation précoce des enfants.

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est primordiale tant pour les personnes exerçant des responsabilités familiales que pour l'économie en général.

² <https://ekff.admin.ch/fr/reunions/forum-questions-familiales>

4.3 Le modèle novateur du Canton de Vaud

Force est de constater que les cantons romands et urbains semblent avoir pris une certaine avance en la matière avec des objectifs plus ambitieux en termes de conciliation et de généralisation des places d'accueil. Quelques-uns d'entre eux se sont même dotés de conditions-cadres visant à encourager la création de nouvelles places et ou à impliquer d'autres partenaires dans leur financement.

A cet égard, le dynamisme du Canton de Vaud mérite d'être salué. Si la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE, 2006) laisse aux communes l'initiative de créer des places d'accueil, **elle les incite à se regrouper en « réseaux d'accueil » d'au moins 10'000 habitants afin**

- **d'élargir le bassin de population concernée par l'offre d'accueil et ainsi éviter des frontières virtuelles entre les régions,**
- **de générer des économies d'échelle en standardisant les progiciels de gestion par exemple,**
- **de simplifier et uniformiser les procédures administratives ainsi que les politiques tarifaires pour les parents et**
- **de garantir la qualité de l'accueil de jour, ainsi que son accessibilité financière et géographique.**

Vu la diversité des communes, la mise en réseau permet une mutualisation de l'offre, des coûts y afférant et du savoir-faire. Par ailleurs, la loi a instauré un important partenariat public-privé en créant la FAJE, chargée de soutenir le financement des places d'accueil (par le subventionnement du personnel éducatif y compris les charges sociales) pour autant que les réseaux répondent aux conditions d'autorisation, offrent des plages d'accueil suffisantes pour permettre la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et facturent leurs prestations au prorata du revenu des parents.

Ce dispositif a permis d'inciter les communes à intégrer l'accueil de l'enfance dans leurs objectifs stratégiques, en déléguant aux réseaux la marge de manœuvre nécessaire sur le plan organisationnel et opérationnel.

Au demeurant, étant donné que la politique tarifaire est de compétence des réseaux, la manière dont les parents sont mis à contribution relève d'un choix des communes, différents modes de répartition des participations communales étant possibles. Dans le cadre du RAT, les communes membres prennent à charge la différence entre le tarif facturé aux parents et le prix de revient moyen pour les enfants de leur propre commune.

Relevons toutefois que dans un système politique de milice dont la répartition des dicastères se fait de façon subjective, les interventions et décisions sont souvent davantage liées aux compétences et convictions personnelles des membres de la municipalité qu'à une véritable vision politique d'ensemble de l'accueil de l'enfance. Ceci a par ailleurs donné naissance à une démultiplication des réseaux d'accueil dans le Canton qui ont chacun adopté leurs propres bonnes pratiques, inspirées du génie local, au risque de l'inefficience qui s'est dégagée de cette situation.

Malgré la « biodiversité » qui s'est installée, le modèle vaudois démontre qu'une politique de conciliation vie familiale – vie professionnelle incitative, concertée et cohérente, dotée de moyens conséquents, permet d'aller à la rencontre des intérêts des différents protagonistes concernés, que ce soient les enfants, les familles, les employeurs et la société dans son ensemble.

La question se pose s'il n'est pas temps de transposer la politique d'accueil de l'enfance et avec elle celle de la conciliation vie familiale – vie professionnelle à une échelle nationale, l'évolution démographique, politique et économique du pays semblant plaider pour une vision cohérente et une gouvernance intégrée en matière de politique familiale et de l'enfance.

5. LE CADRE LÉGAL ET LA MISSION

Le dispositif vaudois d'accueil de jour des enfants est né il y a 15 ans. Le cadre légal, la Loi sur l'accueil de jour des enfants, a été adopté en 2006 (ci-après LAJE). Sa dernière version date du 01^{er} juin 2021. Le système établi s'inscrit dans le cadre de la conciliation vie familiale/vie professionnelle et prévoit le développement de réseaux susceptibles de développer une offre cantonale suffisante en matière d'accueil de jour des enfants, tant au travers d'un accueil collectif (crèches ou unités d'accueil pour écoliers) que d'un accueil en milieu familial. Il concerne les enfants de la naissance à leurs 12 ans, et plus précisément, les enfants en âge préscolaire et les enfants durant leur scolarité primaire.

Dans ce cadre-là, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) a été instituée. Ses missions consistent à

- évaluer les besoins en places d'accueil,
- contrôler l'adéquation entre l'offre et la demande,
- coordonner le développement de l'offre, notamment en subventionnant le dispositif et en fixant des objectifs visant à l'extension des réseaux à une taille optimale et à la pleine couverture territoriale.

Pour ce faire, la FAJE dispose de moyens financiers provenant du Canton, des employeurs et des communes. Elle définit tous les 5 ans une stratégie de subventionnement destinée à soutenir les réseaux d'accueil dans le développement de l'offre. **Au demeurant, selon la loi, la FAJE doit reconnaître tous les cinq ans les réseaux d'accueil de jour qu'elle a instaurés, en vérifiant qu'ils respectent les critères légaux.** Une fois reconnu, le réseau peut bénéficier des subventions cantonales prévues.

En effet, les réseaux émanent d'une loi (LAJE 211.22) et sont de compétence cantonale.

Comme le prévoient les statuts de l'association, la mission confiée au RAT consiste à gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (ci-après LAJE). **Le RAT pilote le développement de l'accueil de jour des enfants de manière homogène dans le périmètre du réseau. Le RAT est au demeurant le garant du bon fonctionnement et développement des structures d'accueil affiliées vis-à-vis des exigences de la loi ainsi que des autorités cantonales en charge de la reconnaissance des réseaux et de leur subventionnement.**

Le RAT a pour vocation :

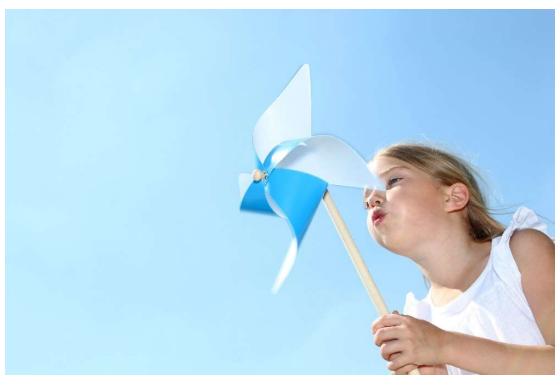
- de faire reconnaître le réseau auprès des autorités cantonales ;
- de définir une politique d'accueil répondant aux objectifs et exigences de la LAJE ;
- de coordonner les activités des structures d'accueil affiliées ;
- d'assurer l'unité de direction en matière de politique tarifaire, règlement et outils informatiques ;
- d'établir et faire évoluer un plan de développement ainsi que l'offre en places d'accueil ;
- d'édicter les conditions d'accueil et les priorités d'accès ;
- de gérer une liste d'attente centralisée et coordonnée ;
- de définir la politique tarifaire en garantissant des tarifs identiques pour chaque type d'accueil et l'accessibilité financière des prestations à la population;
- d'atteindre une viabilité financière dont il assume la responsabilité vis-à-vis du Contrôle cantonal des finances de l'État de Vaud ;
- de se porter garant des subventions cantonales distribuées aux structures d'accueil affiliées.

En outre, l'administration du RAT joue le rôle de soutien administratif, comptable, financier et juridique pour les structures affiliées.

6. LA REVALORISATION DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

En tant que préambule, il convient de préciser que des structures de coordination de l'accueil familial de jour (ci-après AFJ) sont instaurées dans les réseaux avec la responsabilité de gérer les placements d'enfants et de collaborer dans ce domaine avec les communes ou associations de communes.

Dans le cadre du RAT, les communes ont confié au



Réseau et à son Comité de Direction la compétence d'autorisation et de surveillance de l'Accueil Familial de Jour, au sens de l'art. 6 al. 3 de la LAJE. A noter également que le dispositif de l'accueil familial de jour du RAT, avec ses quelque 680'000 heures d'accueil prestées par année, est le plus grand du canton. L'AFJ du RAT demeure complémentaire aux structures d'accueil collectif. En outre, il est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement du réseau. En effet, sans ce dispositif important, cela serait difficile de faire face à la demande spécifique des parents, les accueillantes permettant de répondre favorablement à la demande des parents avec flexibilité et sans infrastructure fixe. A titre de comparaison, il faudrait créer 7 à 8 structures d'accueil de 44 places chacune pour pallier le volume d'accueil de l'AFJ du RAT.

Le Canton de Vaud ne permet pas d'exercer cette activité professionnelle en qualité d'indépendante et les AMF doivent donc être rattaché.e.s à un réseau et disposer d'une autorisation d'exercer. Durant les dernières années, cette activité s'est transformée en une véritable profession.

Travailler dans ce domaine implique de suivre une formation d'introduction et de s'engager à participer à des soirées de formation chaque année. Au demeurant, ce métier manque de valorisation, s'agissant d'absence de formations certifiées au niveau fédéral et cantonal. En outre, les conditions d'emploi et salariales sont précaires. En effet, le revenu des AMF dépend du nombre d'enfants placés et peut donc varier d'un mois ou d'une année à l'autre. Il consiste en une rétribution horaire par enfant gardé. Si les revenus sont variables, le régime perte de gain est par là-même défavorable, puisqu'il repose souvent sur la moyenne des gains annuels. Enfin, le logement des personnes concernées doit respecter les exigences du cadre de référence.

Les données statistiques ainsi que les remontées d'information de la part des réseaux d'accueil témoignent d'une lente érosion du nombre des AMF et ce depuis 2015. En revanche, les chiffres attestent du maintien de nombre de places d'accueil mises à disposition et une stabilité du taux de couverture (nombre de places plein temps pour 100 enfants). Ce qui suppose qu'une activité jadis considérée comme accessoire devient une activité à titre principal. Une étude menée en 2020 le confirme que le taux d'activité travaillé représente en moyenne un EPT de 80%.

La FAJE, qui a pour responsabilité de subventionner ce secteur également, a considérablement renforcé les contributions financières pour permettre aux réseaux d'améliorer les conditions salariales et d'emploi. En contrepartie de l'amélioration dudit subventionnement, les réseaux ont adopté un plan de développement de l'AFJ intégrant des mesures de revalorisation pour le personnel. Ce qui a été largement réalisé, même s'il reste encore des progrès à accomplir. En 2020, une étude était lancée avec le soutien de statistique Vaud pour

mieux cerner le profil socio-professionnel des AMF et leurs conditions d'emploi.

L'enquête « tord le cou » à certains préjugés et fait néanmoins apparaître un double profil de cette population. A côté de personnes allophones, ayant terminé leur scolarité obligatoire, et exerçant cette activité pour disposer d'un revenu d'appoint, on rencontre une majorité de suissesses (56.4%) formées (près de 60% ont une formation secondaire ou tertiaire, mais pas dans le domaine de la petite enfance). Les personnes exerçant cette activité ont en moyenne 45 ans et entrent dans la profession à 37.5 ans.

La réalité en matière de modalités d'accueil de jour des enfants est que la majeure partie des ménages parentaux opte pour un accueil collectif, en particulier lorsque les parents ont un degré élevé de formation. Leur conviction est que la prise en charge pédagogique de l'enfant est de meilleure qualité en accueil collectif, dans la mesure où le personnel encadrant dispose de formations spécifiques en matière d'éducation de la petite enfance.

Par ailleurs, le cadre collectif est perçu comme plus sécurisant, l'enfant étant placé dans un environnement répondant à des normes techniques et bénéficiant d'une équipe éducative. Cela relève d'une méconnaissance quant à l'encadrement dont bénéficient les AMF. Celles-ci suivent des formations et ne sont pas livrées à elles-mêmes puisqu'elles peuvent recourir en tout temps à de leurs coordinatrices. D'ailleurs, la valeur pédagogique est passée d'un statut informel à une obligation formelle, puisque le cadre de références a été révisé, contraignant le RAT à élaborer un concept pédagogique à mettre en œuvre par le personnel concerné. Finalement, la formation de base est en voie de renforcement.

Cela étant dit, le constat est que s'il n'est pas choisi par défaut (par manque de places en collectif), l'AFJ profite aux parents qui ont besoin de plus de flexibilité dans les horaires d'accueil, qui se sentent rassurés par la proximité de l'accueil à domicile du modèle familial. Le facteur prix jouant peut-être aussi un rôle dans le choix, l'accueil en milieu familial étant meilleur marché que l'accueil collectif.

L'ensemble des acteurs concernés par l'accueil de jour des enfants est convaincu qu'il s'agit non de la développer mais de consolider l'offre d'accueil familial qui répond à certaines catégories de besoins, tant du côté des parents que des enfants.

Il s'agit donc de stopper l'érosion des AMF en promouvant cette activité. Cela se fait bien sûr au travers de l'ensemble des mesures mises en place, déjà citées ; mais aussi au travers d'une revalorisation de l'image de cette activité, afin de mettre en lumière les apports spécifiques de cet accueil (au regard des parents placeurs) et de susciter des vocations du côté des AMF potentiel-le-s. Il s'agit de travailler sur deux axes : d'une part la valorisation de l'existant ; d'autre part, une image « renouvelée » d'une activité en perpétuelle transformation. Le discours véhiculé doit être changé.

C'est pourquoi la FAJE et des réseaux d'accueil, dont le RAT, collaborent activement pour mettre en place une campagne de communication à l'échelle cantonale, prévue pour le second semestre 2024.



7. LES NOUVELLES STRUCTURES D'ACCUEIL

En 2023, trois nouvelles structures d'accueil ont été inaugurées à Gland et Vich pour combler le manque de places pour l'accueil de jour des enfants. Cependant, la création de quelque 150 places supplémentaires ne suffira pas à absorber totalement la liste d'attente actuelle.

Parmi les trois nouveaux lieux d'accueil, la crèche Bee 'Happy a été installée dans un bâtiment flambant neuf du quartier de la Lisière. La concrétisation de ce projet vient d'une volonté du Conseil communal de Gland d'intégrer cet espace dans le plan d'affectation de la ville.



A la rue du Borgeaud, l'ancienne galerie marchande de la Coop a vu de nouveaux petits occupants prendre possession des lieux. Avec ses 88 places d'accueil et son équipe pédagogique de 35 personnes, Le Colibri Borgeaud est à l'heure actuelle l'une des plus grandes structures du canton. Sur la Commune de Vich, Do Ré Mi'el peut désormais profiter d'une extension de sa structure déjà existante ; ce qui a permis de doubler sa capacité d'accueil.

Des demandes qui explosent

Les raisons de l'allongement de la liste d'attente sont multiples. En premier lieu, la région connaît une croissance démographique importante, générée par

un contexte économique favorable à la création d'emplois.



A cela, il faut ajouter une explosion de la natalité inédite après la période de COVID-19. Le changement sociétal explique aussi cette flambée des demandes d'accueil. A commencer par une augmentation significative du temps de travail chez les femmes. De plus, les parents bénéficient moins du précieux soutien des grands-parents pour assumer la garde de leurs bambins que par le passé.

Un manque de locaux

La recherche de nouveaux locaux adaptés à l'installation d'une crèche représente un défi supplémentaire pour le RAT. Les exigences nombreuses du canton, telles qu'un espace extérieur, limitent considérablement les options disponibles. De plus, les coûts importants des travaux d'aménagement nécessaires pour accueillir les enfants constituent un obstacle. Cela étant, l'engagement financier des communes est crucial, car les autorités reconnaissent qu'investir dans ce secteur peut leur apporter de nombreux avantages.

La politique d'accueil progresse, mais elle n'avance pas assez rapidement pour accompagner l'évolution démographique et les changements sociaux. Il va de soi que les réseaux, les communes, l'école et les parents ont tout à gagner à collaborer.

8. LA FICHE TECHNIQUE 2023

26

Structures d'accueil ;
13 Nursery-garderies
11 Unités d'accueil pour écoliers
1 Structure d'AFJ

2022 : 23

1'685

Places d'accueil :

Précolaires : 529

Parascolaires : 780

Familial : 376

2022 : 1518

2'461'247

Nombre d'heures facturées :

Précolaire : 1'027'111

Parascolaire : 755'093

Familial : 679'043

2022 : 2'233'454

2'433

Nombre d'enfants accueillis :
(recensement novembre 2022)

2022 : 2'338

101

Nombre d'AMF :

2022 : 103

579

Nombre d'employé.e.s :

2022 : 482

CHF 38 millions

Volume d'affaires en gestion :

2022 : 31'9 CHF millions

9. LA RÉTROSPECTIVE 2023

9.1 Les objectifs et les réflexions stratégiques

Le Codir s'est réuni lors de 16 séances ordinaires et de deux séances dites « stratégiques » : un nombre important de sujets qui orbitent autour des thèmes suivants ont animé ces séances



en particulier,

- l'ouverture des nouvelles places d'accueil ;
- l'obtention des subventions fédérales et cantonales pour les nouvelles places ;
- l'optimisation de la gestion de la liste d'attente ;
- la gestion du contentieux ;
- le nouveau module informatique pour l'inscription UAPE (année scolaire 2024 – 2025) ;
- l'engagement de la coordinatrice à l'inclusion ;
- l'évolution des prix des prestations ;
- la gouvernance et l'organisation générale de demain ;
- la valorisation de l'accueil familial de jour ;
- le développement des outils informatiques.

Si certains points faisant partie des objectifs pour 2023 sont encore en traitement, pour 2024, les objectifs suivants ont été fixés, soit :

- réviser le règlement du RAT (conditions générales pour les parents) ;
- atteindre une stabilité financière, soit évaluer une adaptation des prix des prestations en fonction de la hausse des coûts, au

demeurant, en étudiant la manière de répercuter une partie de l'augmentation sur le prix facturé aux parents placeurs ;

- élaborer un nouveau plan de développement ;
- préparer le dossier de reconnaissance du RAT (2025 - 2030) pour la FAJE ;
- collaborer avec la municipalité de Bassins s'agissant de l'éventuelle l'adhésion de leur commune au RAT en juillet 2024 ;
- rédiger des nouvelles conventions avec les structures (harmonisation des fonctionnements) ;
- mandater une étude de faisabilité sur le besoin d'une structure à horaires élargis dans le district.

9.2 L'extension de places à Saint-Cergue et à Le Vaud

Depuis quelques années, le nombre d'enfants en âge préscolaire a augmenté significativement à Saint-Cergue. Cette évolution a un effet très important sur la disponibilité des places dans la région, surtout au niveau de la structure d'accueil des Petits Ecureuils. Selon les projections, une crèche-garderie de 44 places serait nécessaire pour répondre aux besoins de la population de ladite commune ; cela étant aucune surface n'est actuellement disponible.

Le propriétaire des bâtiments abritant la structure d'accueil existante a proposé de louer un local adjacent à l'AISGE. Ceci a permis d'agrandir la surface et de créer 7 places supplémentaires passant ainsi de 22 à 29 places en automne 2023. Par la même occasion, les conditions de travail du personnel ont pu être améliorées en aménageant une véritable salle de pause.

Comme observé à Saint-Cergue, le nombre d'enfants en liste d'attente pour la commune de Le Vaud augmente chaque année. Étant la seule

structure préscolaire dans cette localité, située au pied du Jura, la demande est croissante. Avec une capacité de 10 places pour les bébés, mais seulement 7 places de trotteurs et 10 places pour les grands, il arrive fréquemment que les enfants restent plus longtemps dans un groupe que nécessaire, ou dépassent le nombre d'enfants autorisés. Un espace plus vaste devenu vacant dans le bâtiment en août 2023, au demeurant tenant compte du projet de création d'une crèche de 44 places à moyen terme, l'ajout de 7 places supplémentaires s'est avéré bienvenu. Ainsi, les nouvelles surfaces offrent une certaine souplesse dans les transitions.

9.3 La nouvelle UAPE à Givrins

A Givrins, comme dans les autres communes de l'AISGE, le manque de places d'accueil en parascolaire est constaté. Ainsi, la décision a été prise de construire un nouveau bâtiment qui répond tant aux besoins des enfants qu'aux exigences de l'OAJE. Cette nouvelle structure permet d'accueillir 12 enfants supplémentaires ce qui augmente la capacité d'accueil à 60 enfants au total. Le déménagement est prévu durant les vacances d'avril 2024. La nouvelle UAPE dispose d'un bureau pour la direction, d'une salle de pause, d'une cantine et de deux grands espaces modulables pour les activités des enfants.

Par ailleurs, il est à noter qu'en libérant les locaux actuellement occupés, la place est laissée à l'établissement primaire et secondaire de Genolier (EPSGE) pour ouvrir deux nouvelles classes.

9.4 Les aides financières de la Ville de Gland

○ **Prêt relais pour le Colibri « BORGEAUD »**
L'Association Le Colibri, par l'entremise du RAT, avait sollicité la Commune de Gland pour l'octroi d'un prêt relais de CHF 400'000.— afin de pouvoir financer les travaux d'aménagement de la nouvelle crèche-garderie de 88 places sise à la Rue du Borgeaud. Cette nouvelle entité répond à la forte demande en places d'accueil préscolaires au sein du RAT. L'aménagement, défini sur la base des directives de l'OAJE, avait requis un investissement de CHF 1'390'000.— dont CHF 990'000.— financés par les fonds propres de l'Association du Colibri. Par le préavis municipal 35 la Municipalité de Gland a obtenu l'autorisation du Conseil communal d'octroyer un prêt de CHF 400'000.— à l'Association du Colibri lors de sa séance du 30 mars 2023.

○ **Déménagement de l'UAPE « LA PAIX »**
L'UAPE la Paix est née sous l'impulsion de la volonté municipale de Gland. La création d'une telle structure permettait de répondre à la mise en œuvre du cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 demandant à chaque commune d'offrir un dispositif d'accueil parascolaire pour les élèves de 7P et 8P durant les pauses de midi et l'après-midi (à l'exception du mercredi après-midi). Compte tenu de l'étroite collaboration existante avec la Fondation La Ruche (ci-après La Ruche) depuis de nombreuses années pour la gestion des structures d'accueil parascolaires, la Municipalité a sollicité cet acteur de terrain afin de la soutenir dans cette démarche, mais également dans l'objectif d'offrir aux familles un service d'accueil complémentaire à ceux existants au sein de la Fondation.

Dans ce cadre, La Ruche a, depuis l'ouverture de l'UAPE La Paix en 2019, fonctionné dans des locaux provisoires situés rue de la Paix 1 et à rue de la Paix 3. Son aménagement définitif dans le nouveau bâtiment A9 situé à l'entrée du quartier des Lisières aura lieu au printemps 2024. Le montant des investissements nécessaires aux réaménagements de l'UAPE La Paix dans ses nouveaux locaux s'élève à CHF 550'000.—. Au vu de la situation financière actuelle et les investissements effectués préalablement par la Ruche pour les nouvelles structures d'accueil Bee 'Happy et Do Ré Mi'el 2 représentant environ CHF 1,279 millions, La Ruche ne pouvait pas assurer le financement de cette charge supplémentaire. C'est pour cette raison qu'elle a sollicité la Commune de Gland pour un prêt relais lui permettant de mener à bien ce projet et ainsi garantir la continuité de l'activité pour les familles aujourd'hui inscrites.

Convaincue de cette nécessité, la Municipalité a proposé et obtenu du Conseil Communal de Gland de consentir un prêt relais de CHF 550'000.— à La Ruche.

9.5 Des locaux pour une nouvelle UAPE à Gland « Eikenøtt »

Afin de répondre aux besoins croissants de la population glandoise et afin d'y installer une Unité d'Accueil pour écoliers de 36 places, la Municipalité a opté pour l'acquisition de locaux sis Allée Waldo 2 à Eikenøtt à Gland. L'association Le Colibri s'est engagée à louer les surfaces définies, exploiter la nouvelle UAPE en confirmant son engagement pour 16 ans au minimum. L'approbation du préavis municipal n° 48 par le conseil communal de Gland a consenti au crédit d'investissement qui s'élève à CHF 1'100'000.—. La nouvelle UAPE accueillera les enfants de la 1P à la 4P dès août 2024.

9.6 Inclusion des enfants à besoins particuliers

Un processus de recrutement a été effectué au cours du mois de novembre 2023 dans le but d'engager un.e coordinateur.trice à l'inclusion dès le mois d'avril 2024. Malgré les compétences indéniables des dernières candidates, l'engagement n'a pas abouti. Une nouvelle démarche de recrutement est prévue pour le deuxième trimestre 2024. Cette personne aura la mission de

- concevoir une politique d'inclusion transversale avec toutes les structures des réseaux ;
- venir en soutien des directions d'institution et structures de coordination dans les démarches administratives nécessaires lors de l'accueil d'un enfant à besoins particuliers ;
- appuyer le réseau, les structures, voire les parents, dans leurs interactions entre les services et les organisations concernés.

9.7 La reprise des discussions inter-réseaux

Après une période de silence consécutif à la crise de la Covid-19, au cours de laquelle les interactions avec les réseaux voisins étaient très limitées, les discussions ont repris activement. En effet, au-delà des accords de placements inter-réseaux, la FAJE a suggéré que le dialogue entre les réseaux se renforce afin de trouver des synergies. Afin de faciliter la conciliation vie familiale – vie professionnelle des parents, l'objectif est de renforcer les liens en élargissant les possibilités d'accueil et en partageant les expériences, tant sur le plan technique et comptable que politique. Les accords de placement inter-réseaux visent à faciliter les placements d'enfants dans des situations particulières, en cas de déménagement des parents, de gardes partagées, par exemple.

Au RAT, la validité des accords est revue chaque année avec comme critère principal la disponibilité des places et le respect des priorités de placement des enfants de notre réseau.

9.8 Le suivi des contrôles des revenus parentaux

Vous trouverez ci-après un succinct résumé des répercussions du contrôle des revenus en 2023. L'accès aux avantages de la politique tarifaire exige la déclaration des revenus annuels bruts de tous les parents, conformément à la loi (LAJE) en vigueur. Le tableau illustre les montants refacturés ou remboursés aux parents en 2023 sur la base du revenu déterminant établi en fonction de leurs déclarations fiscales 2022 :

	CHF
Montants refacturés aux parents :	929'175.65
Montants remboursés aux parents :	739'989.90
Montant en faveur des communes directement déduit des participations aux charges d'accueil.	189'185.75
Nombre de factures générées de refacturation par suite de la déclaration des revenus 2022 :	2'283
Montant maximum « refacturé » à une famille :	10 851.60
Montant maximum « remboursé » à une famille :	17 103.90

9.9 Une réduction de 20% de la facture du mois de novembre pour les parents

La FAJE a obtenu des fonds de la Confédération dans le cadre d'un programme mis en place pour une durée limitée. Grâce à cet argent, elle a pu entreprendre une action spéciale en faveur des parents qui placent leurs enfants dans un réseau subventionné. Ainsi, la FAJE a financé directement une réduction de 20% pour les prestations facturées au mois de novembre 2023. C'est une contribution de quelque CHF 330'515.— qui a été ainsi « remboursée » aux parents du réseau. L'opération de réduction de la contribution des parents sera reconduite en 2024.

9.10 La nouvelle stratégie de la FAJE³

Dans la perspective du renouvellement de sa stratégie, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a mandaté deux études. Les résultats lui ont permis de fixer ses objectifs ainsi que ses orientations stratégiques, à l'horizon 2025-2030, en matière de développement et de financement des prestations d'accueil de jour des enfants.

o **L'augmentation du nombre de places reste une priorité :**

Conduite par la société MicroGIS et le Bureau Evaluanda en 2018, l'une de ces études consistait à actualiser « L'évaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans ». Cette étude démontre que les efforts substantiels fournis par les communes et les réseaux ont permis d'atteindre un taux de couverture de 27.8% avec l'offre subventionnée et de 33.1% en y agrégeant l'offre non subventionnée.

Il faudrait atteindre d'ici 2030, un taux de couverture global tous âges confondus de 40%, soit 43'000 places plein temps, alors qu'en 2021 le

³ Source FAJE

total s'élevait 28'000 places. Malgré des progrès constants, l'évolution quantitative des places reste donc une priorité, ces 15'000 places supplémentaires seraient nécessaires dans le Canton à l'échéance 2030 (1/3 en préscolaire et 2/3 en parascolaire).

Cette pression sur l'offre trouve son origine dans un triple phénomène : la croissance démographique vaudoise, la diminution du nombre de ménages dans lesquels seul un des deux parents exerce une activité professionnelle et la hausse du taux moyen d'activité des mères. Ce constat global ne reflète pas la réalité constatée sur le terrain, certains réseaux d'accueil de jour étant proches de la pleine satisfaction du besoin et d'autres continuant à souffrir d'un décalage important entre l'offre et la demande.

Cette thématique sera reprise en détail (en mai 2024) lors du préavis relatif au plan de développement qui présentera un diagnostic et une prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le périmètre du RAT.

- **La FAJE poursuit sa politique volontariste de subventionnement :**

La participation globale de la FAJE au coût de l'accueil collectif est passée de 14.5% à 22.2% et de 7.8% en accueil familial à 13.7% entre 2015 et 2022. Dès 2024, la FAJE s'engage à réduire l'écart de participation financière entre l'accueil collectif et l'accueil familial en augmentant le taux de financement.

Outre un subventionnement socle qui absorbe 85% des ressources distribuées par la FAJE (financement de la masse salariale du personnel éducatif), des montants importants ont été dégagés pour participer au coût d'aménagement et de construction des crèches-garderies et unités d'accueil pour écoliers (+ 4 millions annuels) ainsi que pour soutenir la création de places (+ 5 millions/an).

La nécessité de disposer de personnel formé en suffisance, préoccupation partagée par tous les acteurs de terrain, a conduit également la FAJE à

soutenir financièrement l'engagement d'apprenti.e.s socioéducatifs.ve.s et de stagiaires tertiaires. D'autres initiatives dans ce domaine sont sur le point d'aboutir.

- **Mieux identifier les facteurs contribuant à la satisfaction des parents :**

En collaboration avec Statistique Vaud et l'Institut gfs.bern, une enquête qualitative avait été lancée en 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 5'000 ménages vaudois afin de mieux comprendre l'organisation des modalités de garde utilisées par les parents ainsi que les facteurs qui contribuent à leur satisfaction ou insatisfaction.

L'utilisation de solutions d'accueil externes par les parents est massive sur le canton de Vaud, les 2/3 des parents interrogés y recourent, qu'il s'agisse d'une structure d'accueil ou d'une personne externe.

Les résultats mettent en lumière un fort degré de satisfaction chez les parents plaçant effectivement leurs enfants (80%) quels que soient les modes de garde utilisés. Les facteurs qui renforcent la satisfaction tiennent essentiellement à un accueil qui favorise le bien-être de l'enfant, avec la possibilité d'obtenir une solution d'accueil proche du domicile (dans de petites structures) dotée d'un personnel stable avec lequel le lien de confiance peut se développer.

La disponibilité des places est jugée bonne pour la moitié des parents tandis que l'autre moitié la juge insuffisante. Cela traduit probablement la disparité de l'offre sur le canton.

Il est en revanche relevé l'absence de solutions alternatives d'accueil lorsque l'enfant est malade (77% des parents), la cherté des places (61%) et un manque de flexibilité dans la solution d'accueil (47%).

En 2022, 15,9% des salariés en Suisse travaillaient en rotation par équipes, dont un peu plus de la moitié avec des horaires en alternance (8,6% des salariés). Ce modèle de travail est très inégalement réparti entre les branches économiques. Les parts les plus élevées de travail en équipes avec horaires alternés, soit plus de 20%, se trouvent dans les branches suivantes : « Transports et entreposage

», « Hébergement et restauration » ainsi que « Santé humaine et action sociale ». Ce sont là quelques résultats tirés de la publication « Travailleurs en rotation par équipes en Suisse de 2002 à 2022 » de l'Office fédéral de la statistique (OFS). » Il conviendra toutefois d'identifier les familles ou les 2 parents travaillent en rotation par équipes, ce qui va limiter la cible de personnes concernées.

Ces constats ont conduit la FAJE à poursuivre la diversification de ses autres subventionnements afin de répondre à des besoins émergents ou imparfaitement pris en considération à ce jour.

- **Faciliter l'adaptation de l'offre aux enjeux de société :**

Il est essentiel d'accompagner les réseaux d'accueil dans l'adaptation qualitative de l'offre à l'éventail des besoins des parents, notamment de favoriser une politique inclusive dans les structures d'accueil, dans le respect des principes d'égalité. Une prise en charge adéquate nécessite de prendre en compte aussi bien les besoins des enfants concernés que ceux de leurs camarades et du personnel. Pour y répondre, la FAJE finance de manière spécifique les réseaux qui développent des projets en la matière.

Finalement, pour répondre à la préoccupation de l'accueil pour les enfants malades, une étude vient d'être lancée pour comprendre les alternatives utilisées par les parents et les solutions envisageables face à l'impossibilité d'accueillir un enfant malade dans une structure d'accueil collectif. Un ensemble de réseaux représentatifs de leur diversité ainsi que des groupes de parents seront sollicités pour comprendre non seulement les règles posées au sein des structures en matière d'accueil ou de non-accueil des enfants malades, mais aussi quant aux solutions mises en place par les parents pour gérer ce type de situation.

9.11 Nouvelle structure TOR

Compte tenu de l'enjeu et de l'utilité sociale des jardins d'enfants et halte-jeux dans le dispositif global d'accueil de jours des enfants, la FAJE octroie un soutien financier à ces structures à temps d'ouverture restreint (dites TOR) dans leur mission d'accueil. L'objectif de la collaboration consiste à notamment

- répondre à des besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans le cadre de certains temps partiels (travail à la demi-journée) ;
- répondre aux besoins de prise en charge ponctuelle d'enfants dont les parents sont temporairement empêchés ;
- répondre à des besoins d'accueil non planifiés en raison d'urgences familiales et/ou professionnelles.

Outre la Farandoline à Prangins, l'Association Pirouette Cacahuète Jardin d'Enfants à Gland a rejoint le RAT en fin 2023. Deux nouvelles demandes sont en cours, soit :

- le jardin d'enfants Le Bac à Sable à Genolier et
- le jardin d'enfants La Petite Licorne à Saint-George.

9.12 Le RAT devient Cyber Safe

De nombreuses barrières existent à l'entrée des PME et autres petites structures dans le monde de la sécurité informatique. Le Label Cyber Safe vise à abaisser ces barrières en offrant une incitation forte et en mettant à disposition des organisations les instruments nécessaires à une gestion responsable de la cybersécurité. L'administration du RAT et de l'AFJ ont reçu le label de



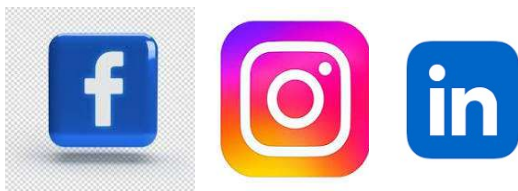
9.13 Le RAT sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont devenus des plateformes incontournables pour interagir avec un large public et promouvoir une présence en ligne. Voici quelques raisons pour lesquelles un réseau d'accueil devrait être présent sur les réseaux sociaux :

- **Visibilité accrue :**
Les réseaux sociaux offrent une opportunité de toucher un vaste public. En étant présent sur ces plateformes, un réseau d'accueil peut atteindre un plus grand nombre de personnes intéressées par ses services et ses activités.
- **Communication directe avec le public :**
Les réseaux sociaux permettent une communication directe et instantanée avec les membres, les bénévoles, les donateurs et les partenaires. Cela favorise l'engagement et la fidélisation de la communauté.
- **Partage de contenu et d'informations :**
Les réseaux sociaux sont des canaux efficaces pour partager des actualités, des ressources, des histoires inspirantes et des événements. Cela aide à sensibiliser le public à la mission et aux actions du réseau d'accueil.

En fin de compte, une relation de confiance et de respect mutuel entre le réseau d'accueil et les parents est essentielle pour favoriser la bienveillance envers les activités proposées aux enfants.

Le RAT est aujourd'hui présent sur les réseaux sociaux.



9.14 L'informatique

L'informatique est devenue indispensable dans le tissu même de nos sociétés modernes. Les raisons cruciales de ce constat sont notamment en matière d'amélioration de l'efficacité et de la productivité, de gestion des données et, in fine, de sécurité et protection des données. Cela étant dit, l'utilisation de l'informatique dans une société est essentielle pour sa croissance, sa compétitivité et sa durabilité à long terme. En tant que moteur de l'innovation, de l'efficacité et de la connectivité, l'informatique joue un rôle central dans la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du RAT.

Au cours de l'année 2023, notre progiciel KIBE a permis de facturer un volume d'environ CHF 27 millions.

Parmi les principales évolutions, nous pouvons évoquer **le nouveau portail d'inscription pour les UAPE**. Pour l'année scolaire 2024-2025, le processus de réinscription sera simplifié et se fera directement sur le portail-parents du RAT. Les documents pourront être directement insérés en même temps que la demande d'inscription des parents.

Un autre volet important de ce projet concerne la gestion des documents. Actuellement, les documents des parents sont conservés dans divers endroits tels que des caissons métalliques et des services de stockage cloud posant des défis en termes de gestion des données, de confidentialité de sécurité et de protection des données. À terme, notre objectif est de centraliser tous ces documents sur notre système de Gestion Électronique de Documents (GED) KIBE, offrant ainsi une solution plus sécurisée, efficace et conforme aux normes de confidentialité en vigueur.

La déclaration de protection des données par KIBE peut être consultée sur le site ci-après :

<https://www.cse.ch/protection-des-donnees-csekibe.php>

Un développement significatif porte sur **la mise en ligne des décomptes débiteurs sur le portail** destiné aux parents. Ceci permet aux parents de consulter aisément l'état de leurs factures et paiements, sans avoir besoin de contacter l'administration du RAT ou les structures d'accueil affiliées.

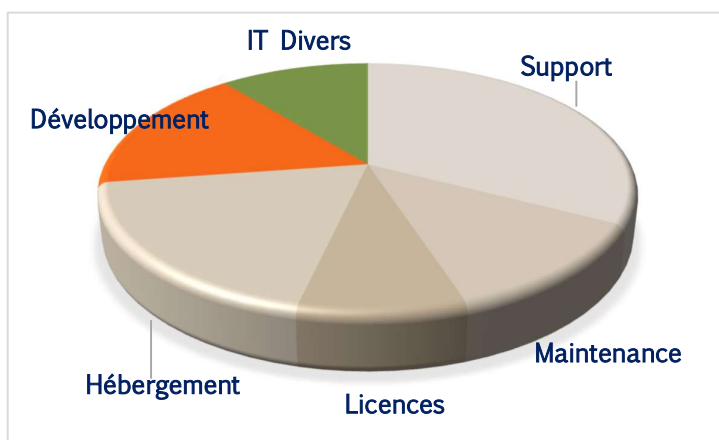
Un nouveau projet vise à implémenter **la double authentification** pour les parents sur le portail. Cette mesure est conçue pour renforcer la sécurité de l'accès aux informations sensibles. La double authentification exige généralement deux formes

d'identification distinctes, avant de permettre l'accès à un compte ou à des données par un mot de passe traditionnel et un code unique envoyé via SMS ou généré par une application. Cette méthode réduit de manière significative les risques de piratage ou d'accès non autorisés, car même si le mot de passe est compromis, l'accès demeure protégé par une deuxième couche de sécurité. Ainsi, la double authentification renforce la résilience du système et protège l'intégrité des données confidentielles des parents et de l'organisation dans son ensemble.

Charges liées à l'informatique 2023

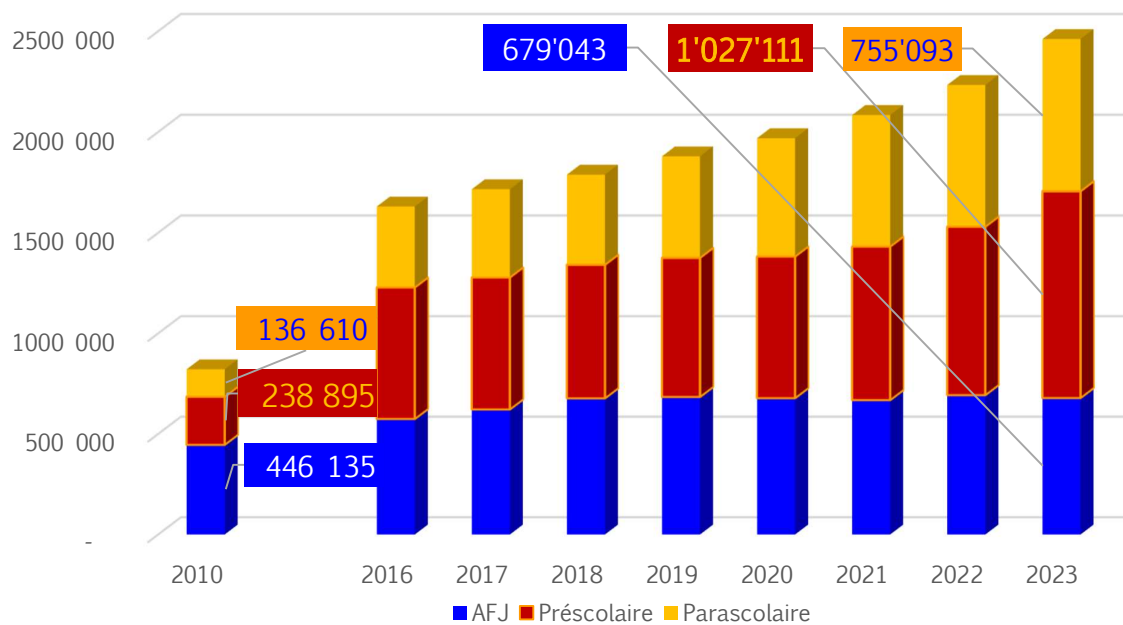
Type de charges	KIBE	OFISA	Total
Support	29 649.95	26 848.50	56 498.45
Maintenance	21 364.45	-	21 364.45
Licences	6 970.30	7 954.15	14 924.45
Hébergement	10 051.65	23 000.00	33 051.65
Développement	19 652.23	8 880.95	28 533.18
IT Divers			18 802.18

Total	87 688.58	66 683.60	173 174.36
--------------	------------------	------------------	-------------------



10. L'ÉVOLUTION

10.1 Les heures d'accueil



Heures	AFJ	Préscolaire collectif	Parascolaire collectif	TOTAL
2023	679'043	1'027'111*	755'093	2 461 247
2022	693'313'	836'850	703'291	2'233'454
2021	668'560	762'854	652'670	2'084'084

* En 2023, pour la première fois, le seuil de 1 million d'heures a été dépassé pour un type d'accueil spécifique.

10.2 L'évolution des heures d'accueil par structure

		2021	2022	2023	Index
C: Le Relais des Mômes	Arzier-Le Muids	86 506	96 695	102 338	1.06
C: Les Colinets	Begnins	46 026	50 185	52 097	1.04
C: Bee 'Happy	Gland		2 745	87 095	31.72
C: Le Colibri Borgeaud	Gland			114 658	
C: Le Colibri Eikenøtt	Gland	96 533	100 767	105 647	1.05
C: Le Colibri Vernay	Gland	173 376	196 804	182 474	0.93
C: Le Pas'Sage	Gland	62 901	71 123	40 670	0.57
C: Les P'tites Pattes	Gland	76 187	80 431	68 025	0.85
C: Ô comme trois pommes	Le Vaud	51 665	58 591	68 783	1.17
C: Les Petits Ecureuils	Saint-Cergue	49 973	53 584	56 794	1.06
C: Graines de Marmots	Trélex	67 765	73 548	73 178	0.99
C: Do Ré Mi'el	Vich	51 922	52 376	48 220	0.92
C: Do Ré Mi'el 2	Vich			27 133	
F: AFJ – RAT préscolaire		528 204	523 876	469 808	0.90*
F: AFJ – RAT parascolaire		140 356	169 436	209 235	1.23*
U: Le Relais des Mômes	Arzier-Le Muids	74 831	81 012	73 949	0.91
U: La Cour des Copons	Givrins	33 825	37 857	36 509	0.96
U: L'Entre'Act	Gland	125 728	128 725	133 106	1.03
U: Le Pavillon	Gland			15 954	
U: La Paix 6P	Gland	26 165	31 046	33 535	1.08
U: La Paix 7P 8P	Gland	7 761	6 847	7 773	1.14
U: Uni'Vert	Gland	127 664	129 555	136 659	1.05
U: Le Pommier	Le Vaud	10 602	19 745	22 505	1.14
U: La Fourmilière	Prangins	82 204	85 378	90 776	1.06
U: Le Petit Dragon	Saint-George	19 876	23 725	22 087	0.93
U: Les Petits Ecureuils	Saint-Cergue	69 963	69 959	65 582	0.94
U: Centre Aéré GM	Trélex			14 763	
U: Graines de Marmots	Trélex	57 461	64 239	64 949	1.01
U: Les VichKings	Vich	16 589	25 204	36 946	1.47
Total général		2 084 084	2 233 453	2 461 247	1.10
Répartition des heures :					
Collectif Préscolaire :		0.357	0.375	0.417	
Accueil Familial de Jour :		0.344	0.310	0.276	
Collectif Parascolaire :		0.298	0.315	0.301	

- Modification de réglementation selon l'OAJE : jusqu'à 2022 les écoliers 1P et 2P pouvaient être considérés comme « préscolaires ». La structure d'accueil du Pas'Sage a été fermée en juillet 2023 par suite de l'ouverture de Do Ré Mi'el
- 2.

10.3 L'évolution du nombre d'heures par commune et par type d'accueil

	2022	Collectif		Familial		2023	Variation
		Préscolaire	Parascolaire	Préscolaire	Parascolaire		
Arzier-Le Muids	194 936	100 197	78 031	26 386	5 110	209 725	1.08
Begnins	98 682	49 010	1 365	24 294	28 573	103 242	1.05
Burtigny	12 092	9 154	369	4 049	766	14 338	1.19
Coinsins	18 570	11 942	3 544	4 506	438	20 430	1.10
Duillier	63 188	40 847	1 138	19 791	4 599	66 376	1.05
Genolier	97 206	30 261	44 092	13 462	3 935	91 749	0.94
Givrins	48 973	16 331	31 595	7 582	1 712	57 221	1.17
Gland	998 854	458 992	324 165	217 457	108 258	1 108 871	1.11
Le Vaud	71 940	44 311	21 328	6 659	2 277	74 575	1.04
Longirod	25 763	13 361	5 272	6 947	5 285	30 866	1.20
Marchissy	28 604	20 964	3 831	6 550	2 019	33 364	1.17
Prangins	200 373	61 015	88 079	63 533	14 523	227 150	1.13
St-Cergue	157 342	61 126	67 606	22 441	13 017	164 190	1.04
St-George	43 769	6 088	14 499	12 998	4 376	37 961	0.87
Trélex	63 596	38 773	31 678	3 926	3 535	77 912	1.23
Vich	72 340	45 696	32 499	6 011	5 308	89 514	1.24
AJEMA Morges	3 691	1 204	808	7 443		9 454	2.56
APEJ Terre Sainte	281		84	590		674	2.40
ENJEU Rolle	5 976	3 429	636	2 729	527	7 320	1.22
Nyon	3 352	2 362	1 378	563	591	4 893	1.46
Hors Réseau	23 925	12 047	3 096	11 890	4 388	31 422	1.31
Total général	2 233 454	1 027 111	755 093	469 807	209 236	2 461 247	1.10

10.4 Le nombre d'enfants placés au mois de novembre 2023

	Accueil Préscolaire	AFJ	Accueil Parascolaire	Total enfants	Variation
TOTAL NOV 2023	709	686	1038	2433	1.04
TOTAL NOV 2022	629	705	1'004	2'338	1.06
TOTAL NOV 2021	595	645	971	2'211	1.03

10.5 Les enfants par commune et par structure

	C: Bee ' Happy	C: Crèche Le Relais des Mômes	C: Do Ré Mi'el	C: Do Ré Mi'el 2	C: Pas'Sage	C: Graines de Marmots	C: Le Colibri Borgeaud	C: Le Colibri Eikenøtt	C: Le Colibri Vernay	C: Les Colinets	C: Les Petits Ecoreuils	C: Les P'tites Pattes	C: Ô comme trois pommes	F: AFJ - RAT
Gland (RAT)	44		2	14			82	42	89			36		300
Prangins (RAT)	1		5	6			12	7	5	2		6		65
Arzier-Le Muids (RAT)		64					2	1				1		34
Genolier (RAT)			1	1		13	3	1						24
Givrins (RAT)				1		8	1			2				10
St-Cergue (RAT)			1	1							43			50
Trélex (RAT)			1			18	1	2		1				12
Begnins (RAT)	3	1	2	1				1	2	25				62
Burtigny (RAT)			1	1					1				3	3
Coinsins (RAT)			1	2			4	2	1					5
Duillier (RAT)	2	1	6	5		1	7	4	5			1		25
Le Vaud (RAT)							2		2				28	5
Longirod (RAT)													12	17
Marchissy (RAT)				3				1		2			10	10
St-George (RAT)	1												7	16
Vich (RAT)	2		5	11		1	5	2	1	0				15
Nyon (NYON)						1		1						1
AJEMA Morges (AJEMA)							1							8
ENJEU Rolle (ENJEU)	1								1					4
APEJ (APEJ)														1
(HORS RÉSEAU)		1	2				1			1			1	19
Total général 2023	54	67	27	46		42	121	64	107	33	43	44	61	686
Total par type d'accueil							709							686
TOTAL général 2022	0	67	38	0	45	47	0	74	182	34	36	54	52	
Total par type d'accueil							629							705

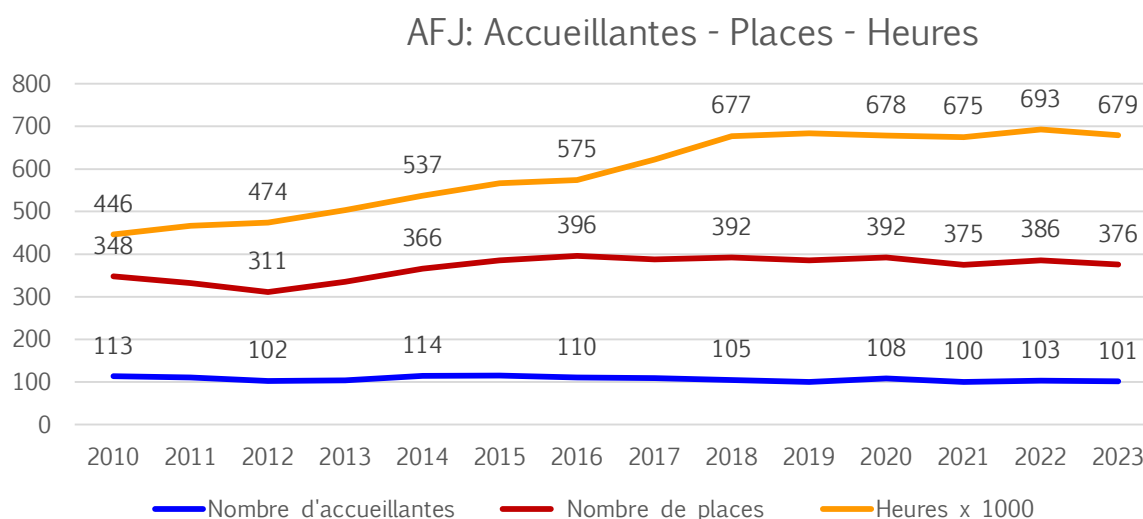
U: CENTRE AÉRÉ Graines de Marmots	U: UAPE Graines de Marmots	U: UAPE La Cour des Copons	U: UAPE La Fourmière	U: UAPE La Paix	U: UAPE Le Pavillon	U: UAPE Le Petit Dragon	U: UAPE Le Pommier	U: UAPE Le Relais des Mômes	U: UAPE L'Entre'Act	U: UAPE Les Petits Ecureuils	U: UAPE Les Vikings	U: UAPE Uni'Vert			
1				73	42				140		1	127	993	948	860
			104								1		214	209	194
15								95					212	214	217
13	37	15						2		2			112	125	122
15	14	23											74	63	72
14										81			190	173	165
10	32												77	75	76
	1										2		100	97	91
							2						11	16	7
							1				6		22	22	17
1													58	47	48
					1		45		1				84	91	79
						11	1						41	34	31
						7	2						35	31	27
						35							59	61	61
			1								56		99	89	80
1			1										5	5	8
									2				11	3	7
									2				8	4	12
				1									2	0	
									1				26	31	37
70	84	38	106	74	43	53	51	97	146	83	66	127	2433	2338	2211
							1038						2433	1.04	1.06
0	119	54	109	62	0	49	49	125	137	108	53	139			
							1004						2338		

11. LA PAROLE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

11.1 Le bilan des activités de l'AFJ

L'AFJ du RAT demeure complémentaire aux structures d'accueil, par ailleurs aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement du réseau. En effet, sans ce dispositif important, cela serait difficile de faire face à la demande des parents, nos AMF permettant de répondre favorablement à la demande avec flexibilité sans infrastructure fixe. Le dispositif de l'AFJ, contrairement aux structures d'accueil, est piloté directement par le RAT.

Au vu du nombre d'heures d'accueil prestées, nous avons eu très peu de tracasseries et pratiquement pas de sinistres durant 2023. Le RAT a une vision d'avant-garde en matière de l'AFJ. L'AFJ du RAT est le plus important du Canton.



11.2 L'évolution des salaires des AMF

Salaire heure/enfant AMF

Année	Salaire	Notes
2010 - 2011	5.50 CHF	
2012 - 2016	5.75 CHF	
2017 - 2022	5.85 CHF	
2022	5.95 CHF	plus 13 ^{ème} CHF 0.15/h Contribution FAJE
2023	6.05 CHF	plus 13 ^{ème} CHF 0.15/h Contribution FAJE
2024	6.15 CHF	plus 13 ^{ème} CHF 0.15/h Contribution FAJE

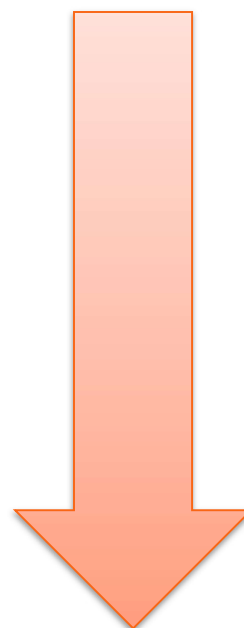
Pour 2024, une augmentation de CHF 0.50 est accordée par repas de midi (dîner).

11.3 Les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) en 2023 :

AMF au 31.12.2022	103
Démissions 2023	5
Nouvelles AMF 2023	3
AMF au 31.12.2023	101

Nombre de places offertes compte tenu du taux d'activité des AMF (une place peut être occupée par plusieurs enfants) :

	Places autorisées préscolaires	Places offertes préscolaires
2023	418	376
2022	421	386
2021	406	375



Suivi des AMF :

	Autorisation ayant abouti	Autorisation n'ayant pas abouti	Visites*
2023	3	3	236
2022	5	4	204
2021	7	3	180

*suivis, renouvellement d'autorisations, évaluations

Placement des enfants :

	Familles inscrites en vue d' un placement	Enfants concernés	Enfants placés	Placements non réalisés	Placements en attente
2023	233	286	205	63	18
2022	329	405	290	83	32
2021	240	276	193	60	23

L'AFJ du RAT vu autrement :

Prestations servies en 2023

Petit déjeuners	36 842
Repas de "midi"	67 280
4 heures - goûter	58 691
Soupers	303
Nuits	1

11.4 L'accueil pré- et parascolaire collectif

- Les rapports des structures d'accueil pré- et parascolaires peuvent être consultés sur notre site www.reseautoblerones.ch à la rubrique → Documents → Documents officiels du RAT.

11.5 Un nouveau concept pédagogique pour l'AFJ

L'élaboration d'un socle commun des principes pour l'accueil familial de jour a été l'une des missions particulières des coordinatrices. Ces lignes pédagogiques uniformes sont désormais appliquées dans l'ensemble du dispositif.

Nous avons le plaisir de partager ce travail avec vous. Le document complet peut être téléchargé depuis le site du réseau à l'onglet "Documents" rubrique : documents accueil familial de jour.

<https://www.reseautoblerones.ch/documents>

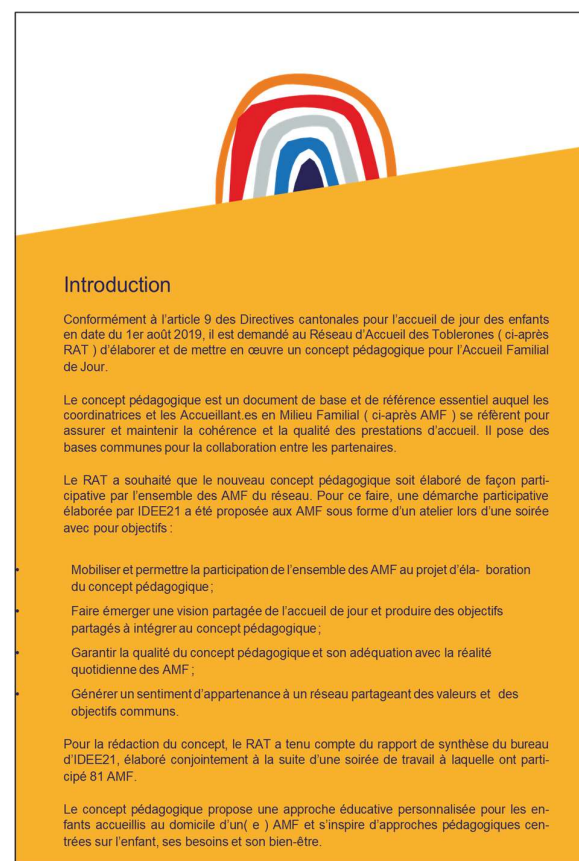
En synthèse, le plaisir est un élément essentiel en Accueil Familial de Jour, tant pour les enfants accueillis que pour les AMF. En effet, l'accueil familial doit être avant tout un lieu de vie chaleureux et bienveillant, où les enfants se sentent en sécurité et où ils peuvent s'épanouir.

Pour les enfants accueillis, le plaisir peut se traduire par le fait de participer à des activités adaptées à leur âge et à leurs centres d'intérêt, découvrir de nouvelles choses, se faire des amis, ou encore se sentir aimés et valorisés.

Pour les AMF, le plaisir peut se traduire par le fait de voir les enfants s'épanouir et grandir, constater leur évolution et leurs progrès, ou encore partager des moments de complicité et de partage avec eux. Les AMF accordent aussi une grande importance à transmettre les joies de la vie en collectivité.

Le plaisir en AFJ peut également être lié à la satisfaction de rendre service et d'aider les familles et les enfants. L'AFJ peut être une activité très gratifiante, qui permet de faire la différence dans la vie des enfants et de leur famille.

Le respect fait partie des éléments essentiels en AFJ, tant pour les enfants accueillis, les parents et les AMF. Lors de la collaboration avec les parents, un rapport de confiance doit être créé, afin que l'enfant se sente compris et que ses besoins soient écoutés.



12. L'ÉTAT DES FINANCES

12.1 Le préambule

Les premières indications concernant le résultat global 2023 sont préoccupantes, les résultats oscillant très près de l'équilibre financier voire dans certaines situations en dessous. Cette situation est le reflet de l'augmentation des coûts s'agissant de l'inflation, de l'adaptation des salaires selon les barèmes de la CCT. Le CoDir rapportera sur la consolidation des résultats des structures d'accueil affiliées avec un prochain préavis.

Dans l'entre-temps, le Conseil intercommunal est prié de statuer sur :

- le compte 1000 qui concerne les charges de l'administration assurant la gestion générale du RAT. Il est financé par une contribution plafonnée à CHF 12.50 / habitant pour la période de la législature.
- le compte 1010 relatif aux charges de l'Accueil Familial de Jour. Il est financé, après déduction de la subvention de la FAJE, par les communes et les parents, proportionnellement aux prestations consommées et en fonction de la capacité financière de ces derniers.
- le Conseil intercommunal ne statue pas sur les charges et produits des structures d'accueil collectives pré- et parascolaires affiliées au RAT. En effet, elles sont organisées en fondations, associations ou entités communales, elles produisent leurs propres budgets conformes sur le plan comptable unifié du RAT.

Les informations sur la répartition des revenus du RAT provenant essentiellement de la FAJE, des parents et des communes ne sont actuellement pas encore disponibles et seront présentées ultérieurement. Ces informations permettent de suivre la participation communale moyenne et de valider leur conformité avec les statuts du RAT, ladite participation des communes ne devant pas dépasser le 40%. Les indications enregistrées indiquent :

« Moyenne » RAT	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024
Participation communale en %	31.09%	30.96	~30%	31.20

12.2 Les participations communales aux charges de l'administration

La participation des communes aux charges de l'administration du RAT est limitée à CHF 12.50/habitant/année pour la période 2021 à 2026, indépendamment du total des charges.

Année	Nombre d'habitants	Charges	Charges par habitant /CHF
2023	36'850	460'625	12.50
2022	36'171	452'141	12.50

Au-delà des participations communales aux charges de l'administration, les services fournis par le RAT sont facturés aux structures d'accueil à hauteur de CHF 0.15 par heure d'accueil. Les charges transférées aux structures correspondent notamment aux

- charges liées à la maintenance, support, hébergement et développement de l'informatique KIBE et ABACUS ;
- charges liées au contrôle des revenus parentaux annuels (voir chapitre 6.8) ;
- au support du RAT aux administrations des structures d'accueil (~1'000 heures par année)
- aux charges liées à la gestion du réseau, notamment en matière de gestion financière

12.3 Les participations communales aux charges de l'AFJ

Les participations communales aux charges de l'AFJ sont proportionnelles à la consommation exprimée en heures d'accueil ainsi qu'à la capacité financière des parents.

Année	CHARGES réelles	Heures	Participation des communes aux charges d'accueil en CHF	Participation moyenne par heure en CHF
2023	7'615'540	679'043	1'811'094	2.667
2022	7'457'283	693'312	1'815'644	2.619
2021	7'094'915	668'560	1'863'331	2.787

12.4 Le résumé des éléments financiers de l'AFJ fin 2023

	2022	2023	PYI
Total produits	7 466 526	7 621 352	1.02
Total charges	7 457 283	7 615 540	1.02
Écolages	4 531 015	4 466 881	0.99
FAJE subvention	821 006	982 007	1.20
Autres apports financiers	261 344	323 738	1.24
Contribution RAT pour inter-réseaux	37 516	37 632	1.00
Subventions communales	1 815 644	1 811 094	1.00
Prix de la prestation TAX MAX MAX	9.10	9.10	1.00
Prix de revient net/heure	9.18	9.28	1.01
Participation des communes en %	28.48%	28.70%	1.01
Nombre d'heures	693 313	679 043	0.98
Total charges par heure	10.76	11.22	1.04
Total produits par heure	10.77	11.22	1.04
Subvention communale par heure	2.619	2.667	1.02
Montant ajouté au capital (CHF)	9 243	5 812	0.63
Montant ajouté aux réserves (CHF)		-	
Montant restitué au RAT pour équilibrage comptes (subvention complémentaire de la FAJE)		100 000	

12.5 Les comptes Pertes et Profits

Les comptes Pertes et Profits ci-après illustrent le résultat opérationnel de l'exercice 2023 :

Montants en CHF	Budget charges prévisionnelles	Charges réelles	Produits	Résultat annuel
RAT administration	848'640	805'873	818'868	12'995
AFJ	7'125'605	7'615'540	7'621'352	5'812

12.6 Le Bilan comparé

Le Bilan comparé (voir chapitre 14) pour l'année 2023 illustre la situation financière au 31.12.2023 ;

Synthèse des éléments pertinents :

CAPITAL REPORTÉ	2023 Au 31.12.2023	2022 au 31.12.2022
TOTAL	382'321	363'514*

*CHF 347'563 (total 2022 + CHF 15'949 bouclément 2022)

RÉSERVES LIBRES	2023 Au 31.12.2023	2022 31.12.2022
TOTAL	1'463'648	1'206'730

12.7 Informations complémentaires :

- Sous réserve du bouclément des comptes des structures d'accueil affiliées, le volume global sous gestion du RAT oscille autour des CHF 38 millions pour 2023 (31.9 millions en 2022).
- La FAJE aura subventionné l'accueil de jour du RAT pour un montant de CHF 5'952'492.— durant 2023. (CHF 4'774'968.— en 2022). Les aides complémentaires (aides à la pierre, aide au démarrage entre autres) de la FAJE correspondent à CHF 1'399'383.— **pour un total de subventionnement de CHF 7'351'875.—.**

13. LE RAPPORT DE COMPTABILITÉ

13.1 La révision

Conformément à la loi sur la comptabilité des communes, les comptes du RAT sont révisés par un expert-comptable. Le rapport de l'organe de révision confirme l'exactitude des informations contenues dans les comptes et certifie que les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

13.2 Les amortissements

Dans le cadre de l'AFJ ainsi que de l'administration du réseau, tous les postes sont amortis conformément aux comptes.

13.3 Les événements postérieurs au bouclage des comptes

Aucun événement significatif postérieur au bouclage des comptes ne justifie une mention dans le rapport de comptabilité.

13.4 L'affectation de la subvention octroyée par la FAJE

Selon le rapport émis par l'organe de révision, la subvention FAJE de CHF 5'952'492.— destinée aux différentes structures d'accueil du RAT, a été redistribuée conformément aux dispositions en vigueur.

13.5 L'affectation du résultat 2023

Les comptes 2023 relatifs à l'administration du RAT se soldent par un excédent de recettes de CHF 12'995.—. Ce montant restera dans le capital du RAT.

Les comptes 2023 relatifs à l'AFJ se soldent par un excédent de recettes de CHF 5'812.—. Ce montant restera dans le capital de l'AFJ. Le résultat de l'AFJ a été influencé par un important versement de subventions FAJE complémentaire, en relation avec la revalorisation des AMF (CHF 100'000.—).

14. LE BILAN

Le Bilan ainsi que les comptes PP complets peuvent être consultés sur notre site www.reseautoblerones.ch à la rubrique → Documents → Documents officiels du RAT.

		2023	2022	Ecart
1	Actifs	2 300 617.17	2 591 311.37	-290 694.20
10	Actifs circulants	2 300 617.17	2 591 311.37	-290 694.20
100	Liquidités	1 270 168.62	1 633 364.57	-363 195.95
1030	Titres	36 870.29	36 760.12	110.17
1040	Comptes courants	589.15	809.45	-220.30
1050	Actifs transitoires	425 723.40	314 291.05	111 432.35
1060	Débiteurs	604 136.00	642 846.30	-38 710.30
2	Passifs	-2 281 809.58	-2 591 311.37	-309 501.79
20	Dettes à court terme	-454 647.87	-1 021 068.04	-566 420.17
2000	Créanciers	-81 150.09	-87 734.61	-6 584.52
2010	Dettes financières à court terme envers des institutions de prévoyance	437 597.35	-266 582.10	-704 179.45
2020	Passifs de régularisation (passifs transitoires)	-686 095.13	-545 251.33	140 843.80
2030	Provisions	-125 000.00	-121 500.00	3 500.00
21	Fonds propres	-1 827 161.71	-1 570 243.33	256 918.38
2040	Réserves libres	-1 463 648.13	-1 206 729.75	256 918.38
2100	Capital	-363 513.58	-363 513.58	
	Total bilan	-18 807.59		

15. LE COMPTE D'EXPLOITATION

Compte perte et profits année 2023 (1000) RAT

Numéro	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Ecarts	Comptes 2022
Compte de résultat		-12 995.35	-24 064.00	-11 068.65	-6 706.28
3	Charges	805 872.74	848 640.00	42 767.26	776 834.77
310	Frais du personnel	446 137.90	602 250.00	156 112.10	389 589.90
320	Biens, services, marchandises	359 734.84	246 390.00	-113 344.84	387 244.87
3203	Matériel, aménagement	2 141.60	1 000.00	-1 141.60	513.30
3205	Frais d'animation	4 095.70	1 500.00	-2 595.70	1 745.90
3206	Loyer	26 622.65	26 950.00	327.35	27 209.30
3207	Frais de locaux	2 293.15	1 250.00	-1 043.15	544.60
3208	Intendance	12.50	200.00	187.50	27.00
3210	Frais d'entretien	286.90	1 000.00	713.10	15.85
3212	Administration	51 032.12	12 600.00	-38 432.12	51 375.89
3213	Frais de bureau	13 706.25	16 700.00	2 993.75	11 961.20
3214	Frais informatique KIBE	87 688.58	99 000.00	11 311.42	43 921.75
3215	Frais informatique OFISA	66 683.60	69 700.00	3 016.40	64 097.15
3216	Frais informatique divers	18 802.18	16 290.00	-2 512.18	23 372.03
3217	Frais divers	86 309.61		-86 309.61	12 387.70
3218	Charges financières	60.00	200.00	140.00	73.20
3220	Autres charges				150 000.00
4	Revenus	-818 868.09	-872 704.00	-53 835.91	-783 541.05
41	Total des subsides	-460 625.00	-462 504.00	-1 879.00	-452 137.50
	Participations				
4111	communales	-460 625.00	-462 504.00	-1 879.00	-452 137.50
43	Total des produits divers	-358 243.09	-410 200.00	-51 956.91	-313 803.10
4310	Produits divers	-641.04	-200.00	441.04	-213.35
4320	Revenus extraordinaires	-357 602.05	-410 000.00	-52 397.95	-313 589.75

Compte perte et profits année 2023 (1010) AFJ

Numéro	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022
Compte de résultat		-5 812.24	-6 612.00	-799.76	-9 243.57
3	Charges	7 615 539.66	7 125 605.00	489 934.66	7 457 282.93
310	Frais du personnel	7 221 536.26	6 825 480.00	396 056.26	6 986 891.20
320	Biens, services, marchandises	394 003.40	300 125.00	-93 878.40	470 391.73
3203	Matériel, aménagement	10 044.70	12 000.00	1 955.30	9 988.25
3204	Supervision et intervenants				225.15
3205	Frais d'animation	8 629.15	13 000.00	4 370.85	4 967.75
3206	Loyer	62 119.50	62 890.00	770.50	63 488.40
3207	Frais de locaux	5 485.70	2 700.00	-2 785.70	1 270.85
3208	Intendance		200.00	200.00	63.00
3210	Frais d'entretien	669.50	2 000.00	1 330.50	36.95
3212	Administration	80 623.20	88 925.00	8 301.80	92 451.15
3213	Frais de bureau	10 553.82	12 000.00	1 446.18	8 844.34
3216	Frais informatique divers	5 871.85	5 910.00	38.15	6 951.40
3217	Frais divers	109 043.73	97 500.00	-11 543.73	86 099.54
3218	Charges financières	668.20	2 000.00	1 331.80	779.95
3220	Autres charges	100 000.00		100 000.00	195 000.00
4	Revenus	-7 621 351.90	-7 132 217.00	489 134.90	-7 466 526.50
41	Total des subsides	-2 830 732.65	-2 701 587.00	129 145.65	-2 674 166.35
4110	Subsides	-982 007.00	-842 000.00	140 007.00	-821 006.00
4111	Participations communales	-1 811 094.00	-1 822 087.00	-10 993.00	-1 815 644.45
4112	Contributions (avance) du RAT	-37 631.65	-37 500.00	131.65	-37 515.90
42	Total des écolages	-4 466 881.45	-4 268 630.00	198 251.45	-4 531 015.65
4210	Ecolages	-4 466 881.45	-4 268 630.00	198 251.45	-4 531 015.65
43	Total des produits divers	-323 737.80	-162 000.00	161 737.80	-261 344.50
4310	Produits divers	-227 311.82	-102 000.00	125 311.82	-171 433.85
4320	Revenus extraordinaires	-96 425.98	-60 000.00	36 425.98	-89 910.65

16. LES CONCLUSIONS

Au fil des années, l'accueil de jour des enfants est devenu une priorité essentielle pour les familles du Canton de Vaud. Il joue un rôle économique majeur en fournissant des services et en créant des emplois, avec des répercussions économiques collatérales importantes. De plus, il agit comme un agent de changement dans une société en constante évolution.

Cette année a été marquée par le développement de nouvelles prestations en réponse aux besoins des parents. En créant environ 150 nouvelles places d'accueil collectif préscolaire, le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a relevé un défi pédagogique et administratif majeur.

Le RAT facilite la conciliation entre vie privée et professionnelle des parents, mais sa mission va au-delà. La contribution de la collectivité à l'éducation précoce des enfants, en respectant la responsabilité première des parents est plus nécessaire que jamais pour l'avenir des enfants et de la société.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes impliquées au sein du RAT qui s'engagent avec détermination et enthousiasme en faveur de l'accueil de jour des enfants de notre région.

Le Conseil Intercommunal,

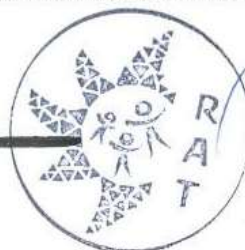
Vu	-	le préavis no 01/2024 relatif au RAPPORT DE GESTION ET DES FINANCES 2023 ;
Ouï	-	le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
Considérant	-	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
D é c i d e	-	d'accepter le RAPPORT DE GESTION ET DES FINANCES 2023 et de donner ainsi décharge au Comité de direction.

Fait à Gland, le 28 février 2024

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente :


Regula Zellweger



Le Secrétaire général :


Marco Baiguini

17. L'ORGANISATION

Le Conseil Intercommunal :

Madame Stiefel Anne	Présidente
Madame Monya Jaccard	Vice-présidente
Madame Wicht Vanessa	Secrétaire du bureau

Le Comité de Direction :

Madame Zellweger Regula	Présidente, Administration générale, Finances, Relations avec les communes, Communication
Madame Vogel Evelyne	Vice-présidente, Gestion de l'Accueil Familial de Jour
Madame Etoupe Céline	Structures d'accueil collectif, Relations inter-réseaux
Monsieur Oldacre Jonathan	Informatique, plan de développement (structures d'accueil – entreprises – accueil d'urgence)
Madame Weber Jeannette	Ressources humaines

L'Administration générale :

Monsieur Baiguini Marco	Secrétaire général
Madame Bovet Claudine	Adjointe au secrétaire général
Monsieur Burdel Jonas	Responsable des finances et de l'administration

La Commission de gestion et finances :

Monsieur Mawjee Rasul	Premier membre
Madame Jaccard Monya	Membre
Monsieur Marzer Cédric	Membre
Madame Salamin Antonella	Membre

L'Organe de révision : Fiduciaire Heller SA – Cabinet d'expertise comptable à Nyon

Le Contact :

Réseau d'Accueil des Toblerones
Route de Cité-Ouest 2
CH - 1196 Gland
info@reseautoblerones.ch

+41 22 354 94 40

www.reseautoblerones.ch



NOTES PERSONNELLES



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants